Nº 1847

ARRETE DU MAIRE

Jean-Sébastien VIALATTE, Maire de Six-Fours-les-Plages, Député-Honoraire, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU, L'élection du Maire et de ses Adjoints en date du 3 juillet 2020,

VU, L'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise: «Le Maire est seul chargé de l'Administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal»,

VU, L'article L.2122.20 du Code Général des Collectivités Ten-itoriales qui précise : « Les délégations données par le Maire en application de l'article L.2122.18 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »,

VU, le code de la commande publique.

DIRECTION DE LA COMMANDE

PUBLIQUE

SERVICE DES MARCHES

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Jérémy VIDAL, 4ème Adjoint au Maire, est désigné, à titre exceptionnel, pour représenter Monsieur Le Maire aux séances de négociations lors de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une Bibliothèque

ARTICLE 2 : La commission de négociation sera composée de Monsieur Jérémy VIDAL, des agents compétents de la commune dans l'objet du marché ainsi que toute personne utile.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci sera inscrit au Recueil des actes administratifs de la Ville et copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Var. En outre, une expédition sera transmise aux intéressés.

<u>ARTICLE 4</u> : Le Directeur Général des Services de la Mairie sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SIX FOURS LES PLAGES, le - 8 OCT. 2025

Jean-Sébastien VIALATTE Député Honoraire de Six-Fours-les-Plages

OU Vice-Président de la Métropole

Toulon Provence Méditerranée

Publié le : 08/10/2025 09:35 (Europe/Paris) Collectivité : Six-Fours-les-Plages https://www.intramuros.org/six-fours-les-plages/documents_administratifs/41572

